

SAINT-Louis AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 54
Membres absents : 24
Procurations : 09

Date de convocation : 15/01/2026
Date de transmission : 26/01/2026
Date de mise en ligne : 26/01/2026

Séance du 21 janvier 2026
L'an deux-mille-vingt-six, le mercredi 21 du mois de janvier à 18 h 00, le Conseil de Communauté, également convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHAPPEL Josiane, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, M. ECKES Raymond, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHE Gaston, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. RUNSER Bertrand, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

Mme CAZES Hélène, Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GINDER Philippe (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), Mme LEFEBVRE Martine, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MULLER Hubert, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. FUCHS Gilbert), M. PISARONI Gabriel (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. RODDE Stéphane), M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à M. FERON Jules)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

11^{ème} QUESTION

Lancement de l'appel à projets 2026 « Les Pas Perdus » (DELIBERATION n° 2026-011)

A travers l'appel à projet « Les Pas Perdus », il s'agit de poursuivre la dynamique incitée autour de la valorisation des fruits et légumes non récoltés du territoire. Les communes, associations et entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire de Saint-Louis Agglomération, qui font vivre le territoire toute l'année sont ainsi invitées à contribuer à un projet qui limite le gaspillage alimentaire, qui crée du lien et valorise les productions locales.

Cet appel à projet vise à identifier une ou des structures souhaitant organiser en saison des demi-journées conviviales de ramassage de fruits et légumes. Cet événement grand public est l'occasion pour les membres de partager leurs connaissances et de sensibiliser les participants aux causes qui leur sont chères.

Conformément au règlement de l'appel à projets ci-joint, Saint-Louis Agglomération ciblerait des projets respectant l'ensemble des critères suivants :

- Organiser au moins un événement avant la fin de l'année 2026 de cueillette de fruits et légumes non récoltés, sur le territoire de Saint-Louis Agglomération ;
- Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire dû aux excès de fruits et légumes non récoltés sur le territoire ;
- Valoriser l'intérêt de la préservation des vergers traditionnels sur le territoire pour la biodiversité et les paysages ;
- Assurer la gratuité de l'opération pour les participants ;
- Privilégier l'adhésion à une démarche solidaire et sociale : une partie des récoltes devra être destinée à des publics spécifiques : personnes en situation de précarité, personnes porteuses de handicap, ou autres...

Afin d'encourager ces initiatives locales, il est proposé que la collectivité soutienne financièrement les projets retenus, dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée de 8 000 € (montant qui devra être validé dans le cadre du BP 2026). Saint-Louis Agglomération se tiendrait également aux côtés des lauréats sur les aspects de communication et de logistique.

Les candidatures, attendues entre le 2 février et le 30 avril 2026, seront analysées en fonction des motivations des porteurs et dans la limite de l'enveloppe budgétaire prévue pour cet appel à projets. Les subventions feront l'objet d'une validation lors d'un prochain Conseil de Communauté.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le lancement de l'appel à projet « Les Pas Perdus » ;
- d'approuver le règlement de l'appel à projet tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 23 janvier 2026

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

